

L'Administration Aéroportuaire de Calgary

Stratégie de Réconciliation avec les Peuples Autochtones

Mai 2025

Table des matières

Reconnaissance du territoire	3
Remerciements	5
Introduction	6
Vue d'ensemble des nations du Traité 7 et du gouvernement métis Otipemisiwak.....	7
Déclaration d'engagements	8
Cadre global	9
Les fondements de la stratégie.....	12
Éducation (enseignement, apprentissage et sensibilisation)	12
Politique (politiques, procédures et pratiques)	12
Relations (partenariats, engagement et collaboration)	12
Inclusivité (représentation, leadership et intégration culturelle)	13
Les étapes de la mise en œuvre.....	13
Consultation et collaboration	13
La conception et le développement	13
Promotion et lancement	13
Engagement à long terme pour la réconciliation	14
Suivi et communication des progrès	14
Engagement en faveur de l'amélioration continue	14
Conclusion.....	14
Références	17
Annexe A	18
Annexe B	19
Annexe C	23

Reconnaissance du territoire

*Par respect, réciprocité et vérité, nous rendons hommage à nos ancêtres et aux premiers gardiens de cette terre, bien avant que nous n'y soyons. Nous reconnaissons le territoire du Traité 7, terre ancestrale de la Confédération des Pieds-Noirs, composée des Premières Nations **Siksika, Kainai** et **Piikani**, ainsi que des **Tsuut'ina** et des **Îethka Nakoda Wîcastabi**, regroupant les Premières Nations **Chiniki, Bearspaw** et **Goodstoney**. De plus, la ville de Calgary est partagée avec le gouvernement **Métis Otipemisiwak**, qui englobe le territoire de la rivière Battle, pour les districts métis de Calgary Nose Hill **n°5** et de Calgary Elbow **n°6**.*

En tant que l'un des principaux centres de connectivité d'Amérique du Nord, l'Administration Aéroportuaire de Calgary accueille une communauté mondiale de visiteurs, les reliant à des points de repère et à des expériences d'importance nationale dans toute la région. Il s'agit notamment du Parc National de Banff, des Badlands Canadiens, des Lacs Waterton, des Montagnes Rocheuses et de nombreuses expériences authentiques de tourisme autochtone.

Engagée dans la croissance et la prospérité des diverses communautés vivant sur ces terres traditionnelles, l'Administration soutient la vie, le travail et les loisirs de ceux qui habitent et visitent les régions qu'elle dessert.

Le 20 mai 2025

Cher équipage,

En tant que Président et Chef de la Direction de l'Administration Aéroportuaire de Calgary, j'ai l'honneur de vous faire part de notre stratégie de réconciliation avec les Autochtones. Ce document représente notre engagement à construire un environnement plus inclusif et respectueux qui honore les contributions culturelles des peuples indigènes sur les terres ancestrales desquels nous opérons.

Notre démarche de réconciliation s'inspire des principes énoncés dans les cadres nationaux et internationaux, notamment les appels à l'action de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) et la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (UNDRIP). Grâce à cette stratégie, nous visons à favoriser des relations constructives, à promouvoir la compréhension culturelle et à soutenir le développement économique avec les communautés Autochtones.

Je tiens à exprimer ma gratitude à tous les membres de l'équipe qui ont contribué par leurs idées et leurs points de vue à l'élaboration de cette stratégie. En outre, cette stratégie a été élaborée avec la participation active des Autochtones du traité n° 7, ce qui garantit qu'elle est rédigée par et avec le leadership Autochtone. Ensemble, nous créerons une organisation, un aéroport et un campus plus inclusifs et plus respectueux.

Sincères salutations,

Chris Dinsdale
Président et Chef de la Direction

Remerciements

Nous exprimons notre gratitude et notre reconnaissance aux membres de l'équipe suivants pour leur contribution inestimable à l'élaboration de cette stratégie de réconciliation Autochtone. Leur participation aux entretiens (voir l'annexe C.) et leur contribution réfléchie ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration de ce plan d'action. Le dévouement et la perspicacité de chacun ont permis à cette stratégie d'être complète, significative et représentative de notre engagement collectif en faveur de la réconciliation.

- Jocelyn Alexander - Responsable du Contenu Créatif, du Numérique et des Médias Sociaux
- Mike Anderson - Responsable de la Formation et des Normes
- Dionne Crutchley - Directrice Générale de l'Exploitation des Terminaux
- Chris Dinsdale - Directeur Général
- Emika Gagne - Responsable du Marketing Commercial et des Partenariats
- Derrick German - Directeur Général des Programmes de Talent et de l'Apprentissage et du Développement
- Conrad Gibbs - Conseiller Juridique Principal
- Enam Islam - Directeur Général du Développement Immobilier
- Kirstan Jewell - Responsable du Personnel et de la Communication
- Lorne Nelson - Directeur Général de la Chaîne d'Approvisionnement et des Stocks
- Chris Niergarth - Directeur Général du Développement du Commerce et de l'Hôtellerie
- Jen Pon - Directeur Financier
- Chris Procyk - Directeur, Moteur Central
- Chris Procyk - Directeur du Moteur Central
- Alex Sutherland - Spécialiste de l'Acquisition de Talents
- Harris Switzman - Directeur Général de l'Environnement

Nous vous remercions sincèrement pour votre engagement, votre temps et vos contributions réfléchies à ce projet important. Votre participation a été cruciale pour garantir que la stratégie s'aligne sur notre vision et nos valeurs communes.

En outre, nous tenons à honorer, reconnaître et remercier Lova Beebe pour le travail qu'elle a accompli en guidant l'élaboration de cette stratégie. Lova a fait preuve d'une grande rigueur en faisant participer notre équipe, en partageant sa culture et son histoire, et en nous aidant à réfléchir à ce que nous pouvons faire pour faire avancer la réconciliation au sein de notre communauté. Nous lui sommes reconnaissants pour le travail inlassable qu'elle a investi dans l'élaboration de cette stratégie.

Introduction

En accord avec les efforts de réconciliation du Canada, cette stratégie de réconciliation indigène vise à établir un cadre pour créer un environnement respectueux, inclusif et éducatif à l'Aéroport International de Calgary (YYC) et à l'Aéroport YBW Springbank (YBW). Cette stratégie rend hommage aux sept Premières Nations du traité n° 7 et au gouvernement Métis Otipemisiwak, en reconnaissant la richesse de leurs cultures, de leurs langues et de leur histoire.

Inspiré par les appels à l'action de la commission de vérité et de réconciliation du Canada, en particulier l'appel à l'action 92, notre objectif est de favoriser la compréhension, le respect et le partage des cultures indigènes locales. Ce projet souligne la responsabilité des entreprises de contribuer à la réconciliation en promouvant et en respectant la culture des nations du Traité 7 et du gouvernement métis Otipemisiwak. Nous visons à approfondir l'appréciation de l'histoire et des traditions autochtones en promouvant ces principes et en favorisant la réconciliation et la sensibilisation culturelle.

Cette stratégie de réconciliation avec les Autochtones guidera l'Administration Aéroportuaire de Calgary (l'Administration) sur la voie de la transformation et communiquera son engagement et sa responsabilité à l'égard de la vérité et de la réconciliation. Cette stratégie est un document vivant au sein de l'organisation, garantissant que les progrès sont continuellement contrôlés et que le contenu et l'orientation sont renouvelés par le biais de l'évaluation et de l'évolution. Nous nous efforçons de créer un impact durable en harmonie avec notre vision et nos valeurs communes, en nous concentrant sur l'Appel à l'action no 92 de la CVR, plus précisément sur les sous-sections II et III, comme indiqué ci-dessous :

Appel à l'action n°92

92. Nous appelons le secteur des entreprises au Canada à adopter la déclaration des Nations Unies sur les droits de l'homme.

La Déclaration sur les Droits des Peuples Autochtones comme cadre de réconciliation, et application de ses principes, normes et standards aux politiques d'entreprise ainsi qu'aux activités opérationnelles clés impliquant les peuples Autochtones, leurs terres et ressources. Il s'agit notamment, mais pas exclusivement, des éléments suivants :

- I. S'engager à mener des consultations significatives, à établir des relations respectueuses et à obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des populations autochtones avant de mettre en œuvre des projets de développement économique.
- II. Veiller à ce que les peuples Autochtones aient un accès équitable aux emplois, à la formation et aux opportunités d'éducation dans le secteur privé, et à ce que les communautés autochtones retirent des avantages durables à long terme des projets de développement économique.
- III. Offrir une formation à la direction et au personnel sur l'histoire des peuples Autochtones, y compris l'histoire et l'héritage des pensionnats, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples Autochtones, les traités

Vue d'ensemble des nations du Traité 7 et du gouvernement métis Otipemisiwak

Les communautés Autochtones de la région de Calgary comprennent les cultures, les langues et les histoires des Premières Nations du Traité 7 et du gouvernement métis Otipemisiwak. Les communautés Autochtones locales sont les suivantes :

- Premières Nations du Traité 7 :
 - Nations de la Confédération des Pieds-Noirs :
 - Tribu des Blood / Kainai
 - Nation Piikani
 - Nation Siksika
 - Nation Tsuut'ina
 - Îethka Nakoda Wîcastabi :
 - Première Nation Chiniki
 - Première Nation Bearspaw
 - Première Nation Goodstoney
- Gouvernement métis Otipemisiwak :
 - District métis Calgary Nose Hill n° 5
 - District métis Calgary Elbow n° 6

Le Traité 7, conclu le 22 septembre 1877, était un accord entre la Couronne

(gouvernements britannique et canadien) et plusieurs Premières Nations du sud de l'Alberta. Ce traité visait à établir une coexistence pacifique et un respect mutuel entre les peuples Autochtones et les colons. Il a jeté les bases des relations entre ces communautés et la société canadienne dans son ensemble, bien que la mise en œuvre et les répercussions du traité aient été complexes et difficiles.

Le gouvernement métis Otipemisiwak représente le peuple métis dans la région de Calgary, plus précisément dans les districts métis Calgary Nose Hill n° 5 et Calgary Elbow n° 6. Les Métis sont reconnus comme l'un des trois peuples Autochtones distincts du Canada, avec une culture unique qui allie les héritages Autochtone et européen. Les Métis de la région de Calgary se sont installés après la signature du Traité 7, à la recherche d'opportunités et d'un lieu pour établir leur communauté, tout en contribuant au développement de la région.

Déclaration d'engagements

Conformément aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, et à travers l'élaboration et l'adoption d'une Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones, l'Administration s'engage à :

1. Traiter le processus de réconciliation comme un voyage collectif, continu, honnête et partagé, en honorant les histoires, les connaissances et les traditions des peuples Autochtones et en renouvelant et en développant des relations authentiques avec les peuples et les communautés Autochtones.
2. Créer une communauté aéroportuaire accueillante et inclusive pour tous, où les cultures et les traditions autochtones sont respectées. Cela signifie qu'il faut reconnaître et soutenir les différentes façons dont les autochtones comprennent le monde, enseignent, apprennent et partagent les connaissances, et veiller à ce que ces approches soient prises en compte dans la manière dont nous nous engageons avec les communautés autochtones à l'aéroport. Il peut s'agir, par exemple, d'intégrer les langues autochtones dans la signalisation ou de reconnaître le savoir traditionnel autochtone dans les pratiques de durabilité environnementale.
3. Créer et maintenir un espace éthique commun qui intègre la représentation des peuples autochtones au sein de la main-d'œuvre.
4. Développer une communauté aéroportuaire qui comprenne l'histoire et la vision du monde des peuples indigènes et l'importance du lien avec la terre.
5. Veiller à ce que les politiques, les pratiques et les procédures soutiennent et respectent les modes de fonctionnement autochtones, comme par exemple, mais pas exclusivement, l'introduction d'une politique de purification à l'intérieur des terminaux et d'une politique de traitement des objets sacrés.
6. Créer un espace et des processus pour un engagement communautaire

continu « en boucle » par le biais d'un dialogue avec les communautés autochtones.

7. Assurer la pérennité et le renouvellement de la stratégie de réconciliation avec les populations autochtones, en veillant à ce qu'elle soit inclusive et à ce qu'elle soit un agent de transformation pour l'Administration.
8. Promouvoir la sensibilisation et la prise en compte des différences culturelles au sein de l'équipage par le biais d'une formation continue et de programmes éducatifs.
9. S'engager à explorer et à créer des opportunités de partenariats entre les groupes autochtones et l'Administration. Soutenir les initiatives économiques et les entreprises dirigées par des autochtones qui sont liées à nos activités principales (par exemple, les contrats, les achats), favorisant ainsi la réconciliation économique.
10. Consulter régulièrement les communautés autochtones pour s'assurer que leurs voix et leurs besoins sont entendus.
11. Collaborer avec des artistes et des professionnels de la culture autochtones pour créer des espaces qui célèbrent et préservent la culture et l'histoire autochtones.
12. Contrôler et rendre compte de l'avancement de nos efforts de réconciliation afin de garantir la transparence et de favoriser l'amélioration continue.

Cadre global

La stratégie de réconciliation indigène de l'Administration Aéroportuaire de Calgary est guidée par un cadre global conçu pour intégrer les concepts clés des appels à l'action de la commission de vérité et de réconciliation du Canada et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples Autochtones. Ce cadre s'articule autour de quatre domaines essentiels : l'éducation, la politique, les relations et l'inclusion. Chaque domaine englobe des objectifs et des actions spécifiques visant à favoriser la réconciliation et à promouvoir un environnement inclusif. Un plan d'action sera élaboré sur la base de la stratégie de réconciliation et les actions prévues dans ce plan devront être mises en œuvre à partir de 2025.

1. Éducation (enseignement, apprentissage et sensibilisation)

Objectif : mieux faire connaître et comprendre l'histoire, la culture et les contributions des populations autochtones à l'ensemble de l'équipe de l'Administration.

- Formation aux compétences culturelles : Mettre en œuvre des programmes de formation continue en matière de compétences culturelles pour tous les employés afin d'améliorer leur compréhension

des cultures, de l'histoire et des perspectives autochtones.

- Matériel et programmes éducatifs : Élaborer et distribuer du matériel éducatif et créer des possibilités d'expériences pour Crew en collaboration avec les communautés indigènes afin de fournir des informations précises et respectueuses.
- Modules d'apprentissage interactifs : Créer des modules d'apprentissage interactifs et des expositions à l'intérieur de l'aéroport afin d'engager les invités et l'équipage dans un apprentissage continu des cultures et de l'histoire autochtones par le biais d'œuvres d'art et d'expositions culturelles.

2. Politique (politiques, procédures et pratiques)

Objectif : veiller à ce que les politiques et les pratiques de l'Administration soient inclusives, respectueuses et favorables aux droits et aux traditions autochtones.

- Révision et mise à jour des politiques : Procéder à un examen complet des politiques existantes et les mettre à jour pour les aligner sur les principes de réconciliation et les appels à l'Action n° 92 de la Commission Vérité et Réconciliation.
- Élaborer de nouvelles politiques inclusives : Mettre à jour les politiques existantes et en créer de nouvelles qui traitent des marchés publics autochtones, soutiennent les entreprises autochtones et garantissent des pratiques culturellement appropriées, telles que la purification et la reconnaissance des terres.

S'efforcer de refléter les principes de la DNUDPA dans les politiques et les procédures, en encourageant les droits, l'inclusion et la participation significative des peuples autochtones.

3. Relations (partenariats, engagement et collaboration)

Objectif : établir et maintenir des relations significatives avec les communautés autochtones.

- Comité Consultatif Autochtone (CCI) : Créer un comité consultatif indigène composé de détenteurs de droits des sept Premières Nations et d'un gouvernement Métis. L'IAC guidera et supervisera les efforts de réconciliation, en assurant un dialogue et une collaboration continus avec les communautés Autochtones. Créer un cadre d'engagement autochtone qui interagisse de manière distincte avec le traité n° 7 afin de garantir un dialogue et une collaboration continus avec les communautés Autochtones.
- Engagement communautaire : S'engager avec les organisations, les artistes et les entreprises autochtones locales pour soutenir les initiatives culturelles, éducatives et économiques telles que les magasins éphémères, les marchés de vacances autochtones, etc.
- Engagement et apprentissage continus : Lorsque des décisions risquent d'avoir un impact sur les communautés Autochtones, comme l'intégration d'éléments culturels autochtones dans le terminal, nous offrirons des possibilités de dialogue constructif par le biais de forums et d'ateliers. Ces réunions favoriseront l'engagement, inviteront à réagir et garantiront que les points de vue autochtones sont pris en compte avec soin et respect.

Le Comité Consultatif Autochtone jouera un rôle essentiel en donnant des conseils sur les questions essentielles et émergentes, en fournissant des perspectives sur les objectifs et les priorités stratégiques et en veillant à ce que les initiatives de l'Administration soient en phase avec les besoins et les aspirations des communautés Autochtones. L'IAC se réunira régulièrement et travaillera en collaboration avec l'Administration afin d'améliorer la sensibilité culturelle, de soutenir les solutions proposées par les Autochtones et de promouvoir une participation et une croissance économiques durables pour les peuples Autochtones.

4. Inclusivité (représentation, leadership et intégration culturelle)

Objectif : créer un environnement inclusif et respectueux qui reflète la diversité des communautés desservies par l'Administration, YYC et YBW.

- Augmenter la représentation autochtone : S'efforcer d'accroître la représentation autochtone au sein de la main-d'œuvre et des postes de direction de l'Administration en s'adressant activement aux communautés Autochtones et en s'engageant auprès d'elles, en veillant à créer des opportunités inclusives et des filières de talents pour que les peuples Autochtones puissent contribuer et s'épanouir au sein de notre organisation.
- Manifestations et activités culturelles : Promouvoir et soutenir les

manifestations et activités culturelles autochtones à l'aéroport afin de célébrer les cultures autochtones et d'en informer les visiteurs.

- Espaces culturels dédiés : Créer et entretenir des espaces dédiés à l'intérieur de l'aéroport pour honorer et éduquer les visiteurs sur les cultures, les histoires et les contributions autochtones.

Ce cadre global fournit à l'Administration une feuille de route claire et réalisable pour faire progresser ses efforts de réconciliation. Elle se concentre sur des étapes pratiques et des résultats mesurables, en veillant à ce que la stratégie soit dynamique et évolue en fonction des contributions et de l'engagement des communautés Autochtones. En intégrant ces principes dans les opérations aéroportuaires, l'Administration vise à favoriser un environnement respectueux, inclusif et éducatif pour tous.

Les fondements de la stratégie

La stratégie de réconciliation autochtone s'appuie sur plusieurs documents et rapports clés, qui ouvrent la voie à la réconciliation et proposent des actions et des recommandations concrètes pour ce processus. Les résumés des orientations et des enseignements tirés de ces documents, y compris ceux cités dans les « Principes concernant les relations du gouvernement du Canada avec les peuples Autochtones », figurent dans les sections « Annexes » et « Références ».

Éducation (enseignement, apprentissage et sensibilisation)

Ce domaine d'action souligne l'importance de l'éducation et de la compétence culturelle pour favoriser la réconciliation. En intégrant les connaissances, l'histoire et les perspectives autochtones dans nos programmes de formation et de développement, nous visons à constituer une main-d'œuvre mieux informée et plus respectueuse. Cela inclut une formation permanente à la sensibilité culturelle et aux préjugés pour tous les employés, ainsi que des initiatives éducatives soulignant la richesse du patrimoine culturel et les contributions des communautés Autochtones que nous servons.

Politique (politiques, procédures et pratiques)

Notre engagement en faveur de la réconciliation comprend l'examen de nos politiques, procédures et pratiques pour s'assurer qu'elles sont inclusives, respectueuses et qu'elles tiennent compte des modes de connaissance et d'action des Autochtones. Il s'agit notamment d'élaborer des critères d'évaluation et de sélection des fournisseurs pour la réconciliation économique indigène, de créer un comité consultatif indigène et de mettre en œuvre une politique globale en matière de purification et d'objets sacrés.

Relations (partenariats, engagement et collaboration)

Établir et maintenir des relations significatives avec les communautés

Autochtones est au cœur de nos efforts de réconciliation. Ce domaine d'action implique un engagement proactif avec les sept Premières Nations et un groupe de Métis présents à l'Administration, en favorisant les partenariats soutenant les initiatives culturelles, éducatives et économiques.

Le Comité Consultatif Autochtone, composé de détenteurs de droits des sept Premières Nations et d'un gouvernement métis, fournira des conseils et des contributions aux efforts de réconciliation. L'IAC assurera un dialogue et une collaboration continue avec les communautés Autochtones, donnera des conseils sur les questions clés et contribuera aux objectifs et priorités stratégiques.

Inclusivité (représentation, leadership et intégration culturelle)

Notre objectif est de créer un environnement aéroportuaire accueillant, inclusif et reflétant la diversité des communautés que nous desservons. Il s'agit notamment d'augmenter la représentation autochtone au sein de notre personnel et de notre direction, de promouvoir des événements et des activités culturels et de favoriser une culture d'entreprise inclusive et respectueuse. En intégrant ces valeurs dans notre identité et nos activités, nous voulons donner un exemple positif de réconciliation et d'inclusion.

Les étapes de la mise en œuvre

Consultation et collaboration

Une consultation et une collaboration sérieuses avec les communautés Autochtones sont essentielles à la réconciliation et au respect des droits des autochtones. Il s'agit notamment de s'engager avec les communautés Autochtones, les conseillers culturels et les artistes pour s'assurer que les stratégies et les initiatives reflètent et honorent fidèlement leur culture, leur histoire et leurs contributions. Ces efforts sont essentiels pour favoriser le respect mutuel, instaurer la confiance et garantir l'authenticité et l'intégrité des représentations culturelles.

La conception et le développement

La phase de conception et de développement consistera à créer des environnements culturellement appropriés et esthétiquement agréables qui intègrent des éléments de conception autochtones. Il peut s'agir de travailler avec des architectes et des concepteurs Autochtones pour créer des espaces fonctionnels qui respectent les traditions culturelles. Des expositions interactives et des contenus numériques seront développés avec les gardiens du savoir indigène et les éducateurs afin de fournir des contenus attrayants et informatifs sur les langues, l'histoire et les cultures autochtones.

Promotion et lancement

Une stratégie de promotion globale sera élaborée avec la participation des Autochtones pour assurer le succès du lancement des initiatives de réconciliation. Il s'agit notamment de travailler avec des partenaires médiatiques, des organisations

touristiques et des communautés Autochtones afin de les sensibiliser aux nouvelles initiatives et de susciter leur engagement.

Engagement à long terme pour la réconciliation

Suivi et communication des progrès

L'Administration inclura des rapports d'avancement dans le rapport annuel de l'organisation détaillant la mise en œuvre de la stratégie de réconciliation avec les Autochtones. Ces rapports comprendront des mises à jour sur les initiatives clés, les commentaires du conseil consultatif indigène et des indicateurs permettant d'évaluer l'impact des actions de l'Administration. La transparence des rapports garantira la responsabilité et permettra une amélioration continue.

L'Administration réalisera régulièrement des analyses d'impact afin d'évaluer l'efficacité de ses initiatives de réconciliation. Ces évaluations comprendront des enquêtes, des entretiens et des groupes de discussion avec les communautés Autochtones. Les conclusions éclaireront les actions futures et aideront l'Administration à adapter sa stratégie pour répondre à l'évolution des besoins et des défis.

Engagement en faveur de l'amélioration continue

L'Administration s'engage à assurer la formation et le développement continus de tous les membres de l'équipage. Cela comprend des mises à jour régulières des programmes de formation aux compétences culturelles, l'introduction de nouveaux modules d'apprentissage et la possibilité pour Crew de participer à des programmes d'échanges culturels. En encourageant une culture de l'apprentissage continu, l'Administration veille à ce que son personnel reste informé et respectueux des cultures autochtones.

La stratégie de réconciliation avec les populations Autochtones est un document vivant qui évoluera. L'Administration s'est engagée à revoir et à mettre à jour régulièrement la stratégie en consultation avec le Conseil Consultatif Autochtone et d'autres détenteurs de droits, le cas échéant. Cette approche adaptative garantit que la stratégie reste pertinente et efficace pour faire progresser la réconciliation.

Conclusion

La stratégie de réconciliation avec les autochtones de l'Administration Aéroportuaire de Calgary est un plan global visant à favoriser la compréhension, le respect et la collaboration entre les communautés Autochtones et non Autochtones. En créant des espaces inclusifs, en promouvant la sensibilisation culturelle et en soutenant les initiatives menées par les Autochtones, nous nous engageons à faire progresser la réconciliation et à

construire un avenir meilleur pour tous.

Notre stratégie s'appuie sur des cadres nationaux et internationaux, notamment les appels à l'action de la Commission Vérité et Réconciliation et la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples Autochtones. Il reflète notre engagement à défendre les droits des autochtones, à promouvoir la justice sociale et à favoriser des relations constructives avec les communautés Autochtones. Le succès de cette stratégie repose sur les efforts collectifs de nos équipages et des communautés Autochtones. Ensemble, nous créerons un héritage de réconciliation et ouvrirons la voie à l'épanouissement des générations futures.

Notre engagement va au-delà des actions immédiates décrites dans cette stratégie. Elle implique un processus continu d'apprentissage, de réflexion et d'adaptation. Nous reconnaissons que la réconciliation est un voyage, et non une destination, qui exige un effort et un dévouement soutenus. En intégrant la réconciliation dans nos valeurs fondamentales et nos activités, nous voulons influencer l'Administration et la communauté au sens large que nous servons.

Nous mettrons en œuvre des mécanismes de suivi et d'établissement de rapports afin de garantir le succès à long terme et la durabilité de nos efforts de réconciliation. Des rapports d'avancement et des évaluations d'impact réguliers nous permettront de suivre nos réalisations, d'identifier les domaines à améliorer et de rester responsables de nos engagements. Ces évaluations seront menées en collaboration avec le comité consultatif autochtone et d'autres détenteurs de droits afin de garantir la transparence et l'inclusion.

En outre, notre stratégie met l'accent sur l'importance de la compétence et de la sensibilisation culturelles. En offrant à notre équipe des possibilités de formation et de développement permanents, nous visons à favoriser une culture du lieu de travail qui soit informée, respectueuse et favorable aux peuples Autochtones et à leurs contributions. Ce changement culturel est essentiel pour créer un environnement où tous les individus se sentent valorisés et responsabilisés.

La réconciliation économique est également un élément clé de notre stratégie. En soutenant les entreprises et les initiatives dirigées par des autochtones, nous voulons contribuer à l'autonomisation économique et à l'autosuffisance des communautés Autochtones. Il s'agit notamment d'élaborer des politiques de passation de marchés qui favorisent les fournisseurs autochtones et de créer des possibilités de partenariats et de collaborations économiques.

En conclusion, la stratégie de réconciliation avec les Autochtones de l'Administration Aéroportuaire de Calgary représente une approche holistique et tournée vers l'avenir de la réconciliation. Nous nous engageons à jeter des ponts,

à favoriser le respect mutuel et à créer un avenir plus inclusif et plus équitable. Ensemble, nous pouvons faire une différence significative et créer un impact durable pour les générations futures.

Références

Ministère de la Justice du Canada. (2021). *Principes concernant les relations du gouvernement du Canada avec les peuples Autochtones*. Extrait de <https://www.justice.gc.ca/eng/csj-sjc/principles-principes.html>

Centre de Gouvernance de l'Information des Premières Nations. (2014). *Propriété, contrôle, accès et possession (OCAP™) : La voie vers la gouvernance de l'information des Premières Nations*. Extrait de <https://fnigc.ca/ocap-training/>

Gouvernement du Canada. (2018). *Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains - Chapitre 9 : La recherche avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada*. Extrait de https://ethics.gc.ca/eng/tcps2-eptc2_2018_chapter9-chapitre9.html).

Commission de Vérité et Réconciliation du Canada. (2015). *Honorer la vérité, se réconcilier pour l'avenir : Résumé du rapport final de la Commission de Vérité et de Réconciliation du Canada*. Extrait de <https://nctr.ca/records/reports/>

Nations Unies. (2007). *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples Autochtones*. Extrait de <https://social.desa.un.org/issues/indigenous-peoples/united-nations-declaration-on-the-rights-of-indigenous-peoples>

Annexe A.

Principes concernant les relations du gouvernement du Canada avec les peuples Autochtones

Source : Ministère de la Justice du Canada, 2021

PRINCIPLES

Respecting the Government of Canada's Relationship With Indigenous Peoples

The Government of Canada recognizes that:

- All relations with Indigenous peoples need to be based on the recognition and implementation of their right to self-determination, including the inherent right of self-government.


- Reconciliation is a fundamental purpose of section 35 of the Constitution Act, 1982.


- The honour of the Crown guides the conduct of the Crown in all of its dealings with Indigenous peoples.


- Indigenous self-government is part of Canada's evolving system of cooperative federalism and distinct orders of government.


- Treaties, agreements, and other constructive arrangements between Indigenous peoples and the Crown have been and are intended to be acts of reconciliation based on mutual recognition and respect.


- Meaningful engagement with Indigenous peoples aims to secure their free, prior, and informed consent when Canada proposes to take actions which impact them and their rights on their lands, territories, and resources.


- Respecting and implementing rights is essential and that any infringement of section 35 rights must by law meet a high threshold of justification which includes Indigenous perspectives and satisfies the Crown's fiduciary obligations.


- Reconciliation and self-government require a renewed fiscal relationship, developed in collaboration with Indigenous nations, that promotes a mutually supportive climate for economic partnership and resource development.


- Reconciliation is an ongoing process that occurs in the context of evolving Indigenous-Crown relationships.


- A distinctions-based approach is needed to ensure that the unique rights, interests and circumstances of the First Nations, the Métis Nation and Inuit are acknowledged, affirmed, and implemented.





Annexe B.
Glossaire

Ce glossaire fournit des définitions et des explications sur les principaux termes et concepts liés à la réconciliation, aux droits des Autochtones et à la compétence culturelle, tels qu'ils sont utilisés dans la stratégie de réconciliation avec les autochtones de l'Administration Aéroportuaire de Calgary.

Définition du	terme
Sensibilisation culturelle	La reconnaissance et l'appréciation des différences et des similitudes entre les cultures. Il s'agit de comprendre les pratiques culturelles, les traditions et les valeurs des communautés Autochtones et d'intégrer cette compréhension dans les interactions quotidiennes et les politiques institutionnelles.
Compétence culturelle	La compétence culturelle est la capacité de comprendre, d'apprécier et d'interagir avec des personnes issues de cultures ou de systèmes de croyances différents des siens. La formation à la compétence culturelle aide les individus à acquérir les compétences nécessaires pour respecter et reconnaître les différentes perspectives culturelles, en particulier celles des communautés indigènes.
Première Nation	Il s'agit de l'un des trois groupes de peuples Autochtones reconnus au Canada, avec les Métis et les Inuits. Les peuples des Premières Nations ont des cultures, des langues et des traditions uniques et vivent souvent dans des communautés appelées réserves. Ils détiennent des droits et des titres inhérents à leurs territoires traditionnels, reconnus par des traités et des accords modernes.
Autochtones (contexte canadien)	Terme collectif désignant les Premières Nations, les Métis et les Inuits au Canada. Il reconnaît les cultures, les langues et les histoires distinctes de ces groupes et est utilisé dans le contexte des droits, de la réconciliation et de la reconnaissance de leurs contributions et de leurs expériences.
Comité Consultatif Indigène (CCI)	Le comité IAC est composé de représentants des sept Premières Nations et d'un gouvernement métis de l'Administration. Il fournira des orientations, une supervision et une contribution stratégique aux efforts de réconciliation, en assurant un dialogue et une collaboration continus avec les communautés/groupes Autochtones.

Réconciliation économique des Autochtones	<p>Les efforts visant à favoriser les opportunités économiques et les partenariats au profit des communautés Autochtones. Il s'agit notamment de soutenir les entreprises autochtones, d'élaborer des politiques de passation de marchés donnant la priorité aux fournisseurs autochtones et de promouvoir l'autosuffisance économique des peuples Autochtones.</p>
Reconnaissance du territoire	<p>Les reconnaissances foncières sont des déclarations officielles qui reconnaissent les peuples autochtones qui sont les gardiens traditionnels de la terre. Ils mentionnent souvent des nations ou des groupes spécifiques et reconnaissent leur lien</p>

	permanent avec la terre. Les reconnaissances foncières sont généralement localisées, reconnaissant l'histoire et la présence des communautés Autochtones dans un lieu ou une région spécifique.
Métis	L'un des trois peuples autochtones reconnus au Canada, les Métis ont une culture distincte issue des mariages entre les colons européens et les peuples Autochtones. Ils ont des traditions, une langue et une reconnaissance juridique qui leur sont propres.
Réconciliation	La réconciliation autochtone est un processus visant à remédier aux injustices historiques et actuelles auxquelles sont confrontés les peuples Autochtones. Il s'agit d'établir des relations respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones, de reconnaître les droits des autochtones et de réparer les erreurs du passé.
Détenteurs de droits	Individus ou groupes autochtones qui ont des droits inhérents reconnus par des traités, des lois ou des déclarations internationales. Les détenteurs de droits participent souvent à des comités consultatifs afin de s'assurer que leur voix et leur point de vue sont pris en compte dans la prise de décision.
La fumigation	Une pratique indigène traditionnelle consiste à brûler des herbes sacrées, telles que la sauge ou le foin d'odeur, pour purifier et nettoyer des espaces, des individus et des objets. La fumigation est souvent pratiquée lors de cérémonies et d'événements culturels.
Traité (Traités numérotés)	Des accords historiques entre la Couronne Britannique, au nom du gouvernement Canadien, et diverses Premières Nations ont été signés entre 1871 et 1921. Ces traités, numérotés de 1 à 11, visaient à faciliter les relations pacifiques et les transactions foncières, bien que les termes et la mise en œuvre aient souvent été litigieux et restent l'objet de négociations en cours et d'efforts de réconciliation.
Commission Vérité et Réconciliation (CVR)	Une commission a été créée au Canada pour documenter l'histoire et les conséquences du système des pensionnats sur les peuples Autochtones. Les appels à l'action de la CVR fournissent un cadre pour les efforts de réconciliation dans divers secteurs, notamment l'éducation, la santé et la justice.

Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (UNDRIP)	Instrument international adopté par les Nations unies pour protéger les droits des peuples Autochtones dans le monde entier. Elle définit des normes pour la survie, la dignité et le bien-être des peuples autochtones et fournit un cadre pour la reconnaissance et le respect de leurs droits.
--	---

Annexe C.

Questions d'entretien pour la stratégie de réconciliation indigène

Dans le cadre de notre engagement permanent à favoriser l'inclusion et la réconciliation, nous souhaitons commencer à élaborer une stratégie de réconciliation avec les autochtones pour l'Autorité Aéroportuaire de Calgary. Vos idées et vos points de vue sont inestimables pour guider cette importante initiative.

Nous vous invitons à participer à un entretien afin de recueillir vos commentaires et votre avis. Vous et plusieurs autres personnes clés êtes invités à partager vos réflexions, vos expériences et vos suggestions concernant les efforts de réconciliation indigène au sein de l'Administration.

Au cours de l'entretien, nous aurons une discussion informelle et aborderons des sujets tels que :

- Votre compréhension de la réconciliation autochtone et de son importance.
- Toute expérience ou interaction que vous avez eue avec des communautés ou des initiatives autochtones.
- Des suggestions sur la manière dont notre organisation peut mieux soutenir les efforts de réconciliation des peuples Autochtones.
- Avez-vous des idées d'actions ou d'initiatives spécifiques à inclure dans notre stratégie de réconciliation ?

Votre participation est bienvenue et inestimable pour garantir que nos efforts de réconciliation

soient significatifs, inclusifs et efficaces. Nous apprécions grandement votre contribution et sommes impatients d'entendre vos points de vue.

Les entretiens ont été menés au printemps 2024 avec notre Conseillère Culturelle Autochtone, Lowa Beebe.